

UNSS 35

Courrier électronique : sd035@unss.org

Site départemental : <http://unss35.org>

Tél. : 02 99 66 07 98

2017-2018

Version du 06/09/2017

FICHE SPORT DEPARTEMENTALE HANDBALL COLLEGE COMPTE RENDU DE REUNION DES COORDONNATEURS DU 06/09

COMPOSITION DE LA COMMISSION

LESNE Emmanuel District Rennes Eclimont Pascal Charcot St Malo Gaetan Baldié G.Tillion La Mézière Charline Carrier C. Vautier Rennes Florian Béasse Gayeulles Rennes	Isabelle FOUREAU Landry Rennes Franck CHAGNY Mordelles Matthieu Greff Betton Estelle Pastrana Melesse Sami Hamrouni Ormeaux Rennes	Jean-Louis BUSSON Chateaugiron Dany Lemoign Le Rheu Alain Lorvellec Cesson Julien Musy Cancale Jean-François Cochet Dinard
--	--	--

CALENDRIER:

Les phases de district se déroulent selon le calendrier spécifique à chaque district

DATES	NIVEAUX	FORMULES	CATEGORIES	LIEUX
07/02	DEPARTEMENT	FINALES DEPARTEMENTALES	BENJAMIN MIXTE	RENNES
21/02	DEPARTEMENT	FINALES DEPARTEMENTALES	BF ET BG MF ET MG MINIME MIXTE	RENNES
21/03	DEPARTEMENT	COUPE DEPARTEMENTALE HONNEUR (SI VOLONTAIRES)	BF, BG ET BM MF, MG ET MM	DISTRICT SAINT MALO
28/03	ACADEMIQUE	FINALES	BF ET BG MF ET MG	29
11/04	DEPARTEMENT	TOURNOI JEUX UNSS	BG/BF	
18/04	INTER – ACADEMIQUE	TRIANGULAIRE CAEN ROUEN 2 QUALIFIES AU FRANCE	MF ET MG	RENNES
29-30/05 ou 05-06/06	PROMOTION	« SANDBALLEGALITE »	COLLEGES	STADE PREVALAYE RENNES

QUALIFICATION

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTALE DU 08/03								
QUOTAS DE QUALIFICATION AUX							Formules	Titres
District	BF	BG- BMixte	MF	MG	MM		Championnat à 4,5 ou 6 SELON LES POSSIBILITE D'IMPLANTATION Qualification académique pour le vainqueur	Champion départemental
Rennes	2	2 ou 3	2	1 ou 2	2 ou 3	2		
Saint Malo	1	1 ou 2	1	1 ou 2	1 ou 2	1		
Montauban	1	1	1	1	1	1		

INNOVATION :

- o Sandballégalité les 29-30 mai ou 05-06 juin
- o Tournoi de hand-ball sur herbe à 4x4 à Vitré ? au printemps (voir fiche sport nationale)

Proposition de règlement Handball 4 x 4 (fiche sport nationale)

Équipe de 4 joueurs (dont 1 gardien) + 1 remplaçant maximum. Équipe mixte autorisée.

Arbitrage

➔ Auto-arbitrage (comme en ultimate)

Règlement

- Contacts interdits
- Temps de jeu défini sur place en fonction du nombre d'équipes.
- Terrain de 27 m X 12 m – aire de jeu 15m X 12m (zone de 6m)
- Engagement par le gardien de but après coup de sifflet de reprise de jeu.
- Si égalité à la fin du match, mort subite.
- « Kung fu » = 2 pts ; le ballon doit être saisi en suspension au-dessus de la zone.
- Pas de corner.
- Sur touche et jet franc adversaires à 2m.
- Une faute valant une exclusion = 2 buts de pénalité.
- Pas de « penalty », mais 1 but de pénalité.
- Changement libre sur arrêt de jeu par le milieu du terrain.

PROPOSITION DE DÉVELOPPEMENT DÉPARTEMENTAL

- Championnat mixte minimes
 - o minimum 2 filles et 2 garçons sur le terrain (gardien compris)
 - o ballon taille 2
 - o jeu 7x7 – minimum 5 pour commencer le match
 - o demande de championnat académique
- Championnat mixte benjamins
 - o minimum 2 filles et 2 garçons sur le terrain (gardien compris)
 - o ballon taille 1
 - o jeu 6x6 – minimum 4 pour commencer le match
 - o l'équipe championne 35 se qualifie pour la finale HB 35 BG
- Finales 35
 - o 5 + 1 en benjamins (pour intégrer 1 BM)
 - o 4 à 6 dans les autres catégories

MUTUALISATION DISTRICT RENNES

Les A.S. du district de Rennes reconduisent la mutualisation des finances sur les déplacements des rencontres de district.

A raison d'une part de **450 euros** pour chaque section pour les journées de district. Prise en charge jusqu'aux inter-poules. Si fonds suffisant, finale 35 et coupe 35.

Toute commande devra indiquer que la facture qui parvient au SD porte la mention « UNSS handball Rennes » Les autres modalités pratiques de commande de bus et paiement vous parviendront par le coordonnateur de district.

Faire un bilan par mail en fin d'année en indiquant les points positifs et négatifs des domaines suivants : JO, déplacements, installations, organisation des rencontres

REGLEMENT

FICHE SPORT NATIONALE (voir site national pour la version complète)

NIVEAU ACADEMIQUE (voir Fiche Sport Régionale)

NIVEAU DEPARTEMENTAL

- Création d'une compétition « championnat départemental hand-ball collège » où il faut inscrire tous les élèves qui font du hand-ball.
- au minimum : présentation de la liste des participants extraite d'Opuss, avec signature du président d'AS
- en cas de carence, l'équipe fait les matchs MAIS ne peut pas se qualifier pour les académiques
- avoir un responsable de salle (1 salle par catégorie) qui vérifie les éléments pré-cités
- chaque AS présente doit avoir des feuilles de matchs officielles, des fiches d'évaluation des JO, des fiches de scorage

NIVEAU DISTRICT ET DEPARTEMENTAL

La commission a validé l'idée de permettre aux équipes dont la composition n'est pas conforme au règlement national de participer durant les phases de district dans les critères suivants:

1 LE SUR-CLASSEMENT de benjamins 3 (2005) dans la catégorie « minimes » est interdit sur la finalité nationale en équipe d'établissement (possible en excellence). Cependant, il a été validé la possibilité d'intégrer des benjamins 3 (2005) dans les équipes minimes durant les phases de district sous réserve de:

- présenter un certificat de sur-classement.
- Que le rapport de force physique (avec d'éventuels cadets) soit jugé acceptable par le responsable d'équipe.

Pour la phase qualificative au championnat d'académie en finale 35 (21/02)

- Que la feuille de match aligne sans leur (sa) présence une équipe conforme au règlement national en cas d'éventuelle qualification au championnat d'académie.

2 LES SECTIONS SPORTIVES. Les équipes composées de joueurs de sections sportives peuvent participer aux rencontres de district sans pour autant pouvoir prétendre à une qualification en finale départementale.

3 LES ENTENTES D'ETABLISSEMENT (équipes constituées de licenciés d' A.S. différentes) sont possibles dans les phases de district. Le résultat des matchs ne sera pas pris en compte pour le classement (match perdu).

4 JEU A 6 .Lors des phases de district, les équipes se rencontrent à 6 ou à 7, priorité à l'effectif le plus bas.
Pour les BG, BF et BM, rencontres à 6.

Référent technique : Alain Lorvellec

ETHIQUE ET SPORT

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque match se terminera de la façon suivante :

- À la fin de la rencontre, les deux équipes se croisent en ligne.
- Les joueuses ou joueurs se tapent dans les mains entre adversaires les uns après les autres en se suivant.
- Les joueuses et joueurs font de même avec les jeunes arbitres de la rencontre.

Textes de Référence :

- Règlement Fédéral
UNSS 2016 - 2020

CMR

- Le 12 octobre à Ploufragan (maison des sports) de 9h30 à 12h
- Représentants du 35 : Alain Lorvellec
- Demande de finale Minime Mixte et donc championnat mixte dans les départements
- Revoir la fiche d'évaluation des JO qui doit être la même pour tous les départements bretons - Envoi de la fiche du 22 (ou accès par <http://www.unss22.org/EXAMEN-JO-HANDBALL-1.htm>) qui doit servir de base à d'éventuelles modifications en CMR

JEUNES OFFICIELS

Au niveau de la THEORIE:

- Formation dans les AS et/ou sur des journées dédiées
- Validation théorique par un QCM pour le niveau départemental et un autre pour le niveau académique, 75% de bonnes réponses ou 15/20 minimum pour atteindre le niveau départemental, idem pour le niveau académique.

Examens théoriques N°1 pour le niveau départemental pour 2017-2018 en ligne sur le site du 22 <http://www.unss22.org/> identiques pour les 4 départements et bientôt sur le nouveau site régional <http://unssbretagne.fr/> les questionnaires académiques.

Pour 2018-2019 on pourra utiliser les questionnaires N°2 et ensuite en changer tous les ans.

Ces niveaux théoriques atteints permettent alors et seulement à l'élève de passer la pratique. Comme sur le modèle du permis de conduire, on ne passe la conduite que si on a déjà le code.

QCM passé dans les AS et présenté corrigé le jour de la ou des rencontres.

Au niveau de la PRATIQUE: Validation du niveau académique possible à tous les niveaux de compétition, du district aux championnats d'académie, ou sur une journée de stage, à condition que :

- Un référent départemental soit clairement identifié sur l'activité et qu'il soit sur place le jour de la validation, lui ou à défaut un référent de district désigné par lui ou le service départemental.
- **Alain Lorvellec et Vincent Hogonot sont référents pour les collèges.**
- Que le référent juge le volume et/ou le niveau de rencontres compatible avec le niveau de compétences demandé pour pouvoir évaluer un JO.
- Une seule fiche pratique par activité en ligne bientôt sur le nouveau site régional, entre 12 et 16 niveau départemental atteint, 16 ou plus : niveau académique atteint.

Note théorie	Note pratique	Niveau atteint
Note < 15 au QCM dépt ou acad	Pas évalué en pratique	District
Note ≥ 15 au QCM départemental	note ≥ 12	Départemental
Note ≥ 15 au QCM académique	12 ≤ note < 16	Départemental
Note ≥ 15 au QCM académique	note ≥ 16	Académique

.....
VALIDATION THEORIQUE JEUNES OFFICIELS HANDBALL

2017-2018

Etablissement :

Responsable :

Noms Prénoms	N° licence	Note obtenue

Signature

Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives qui ont atteint les **2 années précédentes** (2016 et 2017), les ¼ de finale des championnats de France par Équipe d'Établissement, (Annexe 1),

Si ces Associations Sportives ne sont pas ½ finalistes lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1.

- les Associations Sportives qui ont atteint les **½ finales** des championnats de France **Excellence** de l'année précédente (2017), dans la même catégorie d'âge et de sexe, (Annexe 2).

Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du 22 décembre 2017 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.

Pour les équipes **Établissement** d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2017 (Annexe 3).
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2017 (Annexe 4).
- les équipes « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.
- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires de Handball**, des Pôles Espoir de la FFHB (programmes Excellence et Accession) ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFHB et sur les listes de Haut Niveau du Ministère de la Santé et des Sports de la FFHB (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).
La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire
- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.
- des équipes comportant au moins **UN élève «conventionné»** appartenant à des Centres de formation.

Toutes ces dispositions s'appliquent aux championnats Handball par équipe d'établissement décrits ci-dessous Minimes, Cadets, Lycées Filles et Juniors.



Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2015 – 2016 et/ou 2016 – 2017), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement. Ce listing sera à disposition des services UNSS le 23 décembre 2017.

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Handball

minimes filles, minimes garçons et cadets

Précisions spécifiques

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets	
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	12 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat - MINIMES de collège avec M1, M2, C1 (1 C1 maximum sur la feuille de composition d'équipe déposée à l'accueil) - CADETS avec M2, C1 et C2 Surclassement interdit	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur.	
TYPE DE JEU	à 7	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 ¹	
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	12	
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	12	
	MINIMES	CADETS
BALLONS FILLES	Taille 1	
BALLONS GARÇONS	Taille 2	Taille 3
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 25'	2 x 30'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 15' ²	2 x 20' ³
RÈGLES PARTICULIÈRES	Exclusion de 2 min et 1 temps mort par mi-temps quel que soit le temps de jeu	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'	90'
MIXITÉ	Pas de mixité	

¹ Joueurs ou joueuses valides

² 2x10' si plus de 2 matches

³ 2x15' si plus de 2 matches

Championnats de France UNSS Excellence Handball minimes Filles et Garçons, lycées Filles* et Garçons*

Conditions de participation

(* CF Exc lyc F et G qualificatifs ISF QATAR 2018, voir page suivante)

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes.

Pourront s'inscrire toutes les équipes sauf :

- Les équipes comportant au moins **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles France ou Espoir (excellence ou accession) ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération sportive concernée,
- ou au moins **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation,
- ou au moins **UN** élève apparaissant sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).

Associations Sportives obligatoirement en championnat Excellence

- Les **Associations Sportives** ayant atteint en 2017 les ½ finales des championnats de France Excellence.
- Les **Associations Sportives** ¼ de finalistes 2016 et 2017 lors des championnats de France par Équipes d'Établissement.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins 3 (2005), Minimes, Cadets, Juniors	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	- 14 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats Minimes avec M1, M2 + B3 surclassé (certificat médical obligatoire) Lycées avec C1, C2, J1	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur.	
TYPE DE JEU	à 7	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 ⁴	
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	14	
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	14	
	MINIMES	LYCÉES FILLES – LYCÉES GARÇONS
BALLONS FILLES	Taille 1	Taille 2
BALLONS GARÇONS	Taille 2	Taille 3
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 25'	2 x 30'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 15' ⁵	2 x 20' ⁶
RÈGLES PARTICULIÈRES	Exclusion de 2 min et 1 temps mort par mi-temps quel que soit le temps de jeu	

⁴ Joueurs ou joueuses valides

⁵ 2x10' si plus de 2 matches

⁶ 2x15' si plus de 2 matches